

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3635

présenté par  
Mme Pochon

à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

-----

### ARTICLE 10

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 21 par les mots :

« en intégrant dans leur mission la lutte contre les discriminations, notamment de genre. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser la mission de lutte contre les inégalités de genre. De plus en plus de femmes souhaitent s'installer en agriculture. Cependant malgré cette évolution, un certain nombre d'entre elles continuent de se confronter à des freins liés à leur genre. Le point d'accueil devra ainsi veiller à lutter contre les discriminations afin de garantir à chaque personne qui le souhaite, de pouvoir être accompagnée dans son installation et à la pérennisation de son activité